



## COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### RAPPORT DE PRESENTATION

L'article 107 de la loi NOTRE impose aux collectivités de joindre au budget primitif et au compte administratif « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

Cette note reprend les principales informations et évolutions du compte administratif 2018, dont certains éléments ont déjà été présentés lors du débat d'orientation budgétaire 2019 mais sont actualisés à l'appui des données définitives de l'exercice 2018.

#### 1 - Evolution de la section de fonctionnement

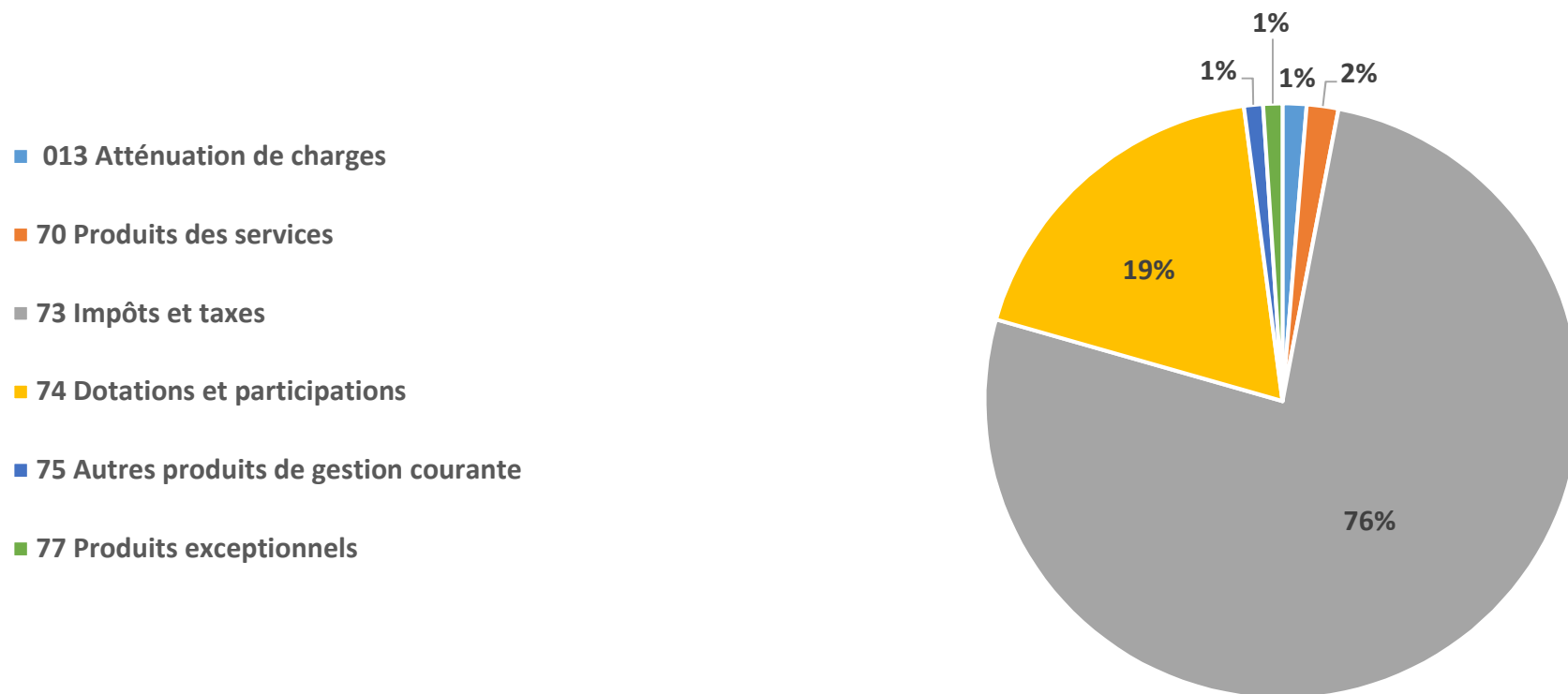
##### A- Les recettes de fonctionnement

En 2018, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 5 164 292,68€ soit une diminution de 2%.

Elles se répartissent comme suit :

Recettes de fonctionnement par chapitre	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2017/2018	
013 Atténuation de charges	145 743,59 €	126 800,46 €	105 421,19 €	124 838,70 €	67 336,47 €	-57 502,23 €	-46%
70 Produits des services	128 961,30 €	134 585,75 €	106 344,45 €	101 326,50 €	88 550,29 €	-12 776,21 €	-13%
73 Impôts et taxes	3 574 045,48 €	3 657 310,23 €	3 756 313,21 €	3 787 567,81 €	3 945 050,92 €	157 483,11 €	4%
74 Dotations et participations	1 401 911,92 €	1 334 779,68 €	1 134 366,67 €	1 089 759,87 €	955 167,89 €	-134 591,98 €	-12%
75 Autres produits de gestion courante	39 687,75 €	43 925,97 €	52 546,68 €	55 454,34 €	53 186,89 €	-2 267,45 €	-4%
77 Produits exceptionnels	20 025,30 €	8 551,96 €	23 137,15 €	46 039,43 €	53 806,22 €	7 766,79 €	17%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>5 310 375,34 €</b>	<b>5 305 954,05 €</b>	<b>5 178 129,35 €</b>	<b>5 204 986,65 €</b>	<b>5 163 098,68 €</b>	<b>-41 887,97 €</b>	<b>-1%</b>
Opérations d'ordre - travaux en régie / reprise sur subvention	11 379,10 €	16 666,94 €	36 630,94 €	44 617,78 €	1 194,00 €	-43 423,78 €	-97%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>5 321 754,44 €</b>	<b>5 322 620,99 €</b>	<b>5 214 760,29 €</b>	<b>5 249 604,43 €</b>	<b>5 164 292,68 €</b>	<b>-85 311,75 €</b>	<b>-2%</b>

## Recettes réelles de fonctionnement 2018



### A1. Impôts et taxes

Les recettes fiscales (taxe d'habitation, taxes foncières, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe additionnelle aux droits de mutation...) constituent l'essentiel des ressources de fonctionnement de la commune. En 2018, elles représentent 76% des recettes réelles de fonctionnement et s'élèvent à 3 945 050,92 €, celles-ci continuent de progresser (4% contre 1.28% en 2017).

La révision des bases décidée par la loi de finances pour 2019 (1.2%), et leur élargissement (lié à la quantité d'autorisations d'urbanisme délivrée par la Commune) permet une augmentation du produit des taxes directes locales (taxe d'habitation et taxes foncières).

Conformément aux engagements de la municipalité, les taux d'imposition ont été maintenus :

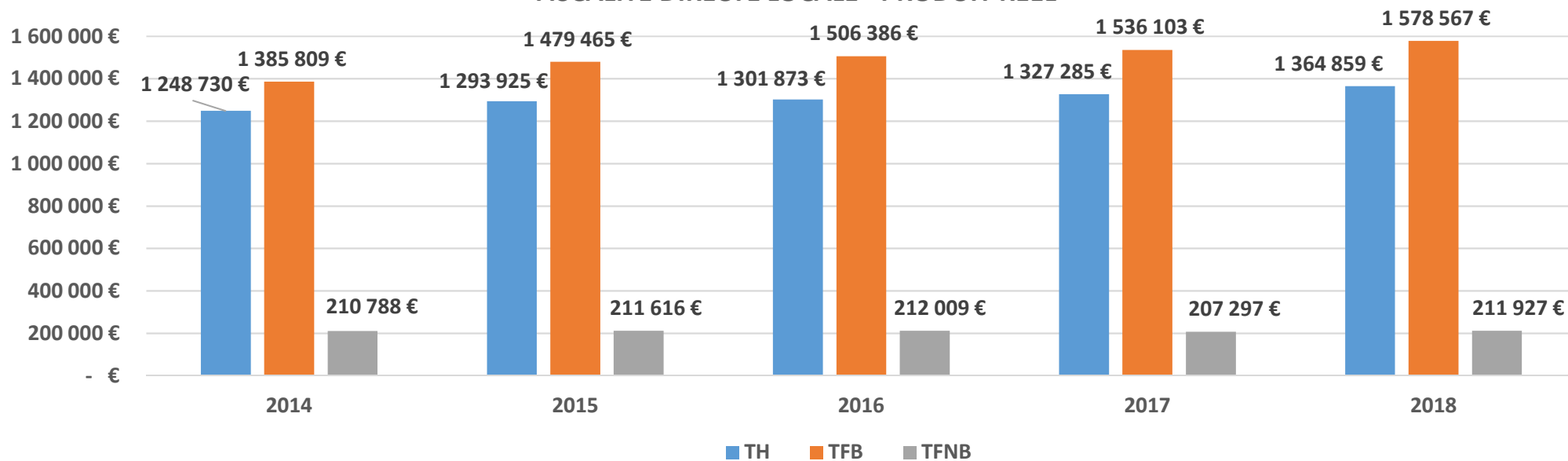
Taxe d'habitation : 14.11%

Taxe foncière sur le bâti : 22.68%

Taxe foncière sur le non bâti : 55.65%

Produit de la fiscalité directe locale	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
Taxe habitation	1 248 730,00 €	1 293 925,00 €	1 301 873 €	1 327 285 €	1 364 859 €	3%
Foncier bâti	1 385 809,00 €	1 479 465,00 €	1 506 386 €	1 536 103 €	1 578 567 €	3%
Foncier non bâti	210 788,00 €	211 616,00 €	212 009 €	207 297 €	211 927 €	2%
Rôles complémentaires	-	-	-	-	10 033 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 845 327 €</b>	<b>2 985 006 €</b>	<b>3 020 268 €</b>	<b>3 070 685 €</b>	<b>3 165 386 €</b>	<b>3%</b>
Rôles supplémentaires	132 018 €	12 252 €	11 953 €	20 978 €	14 255 €	
<b>Produit total de la fiscalité directe locale</b>	<b>2 977 345 €</b>	<b>2 997 258 €</b>	<b>3 032 221 €</b>	<b>3 091 663 €</b>	<b>3 179 641 €</b>	<b>3%</b>

### FISCALITE DIRECTE LOCALE - PRODUIT REEL



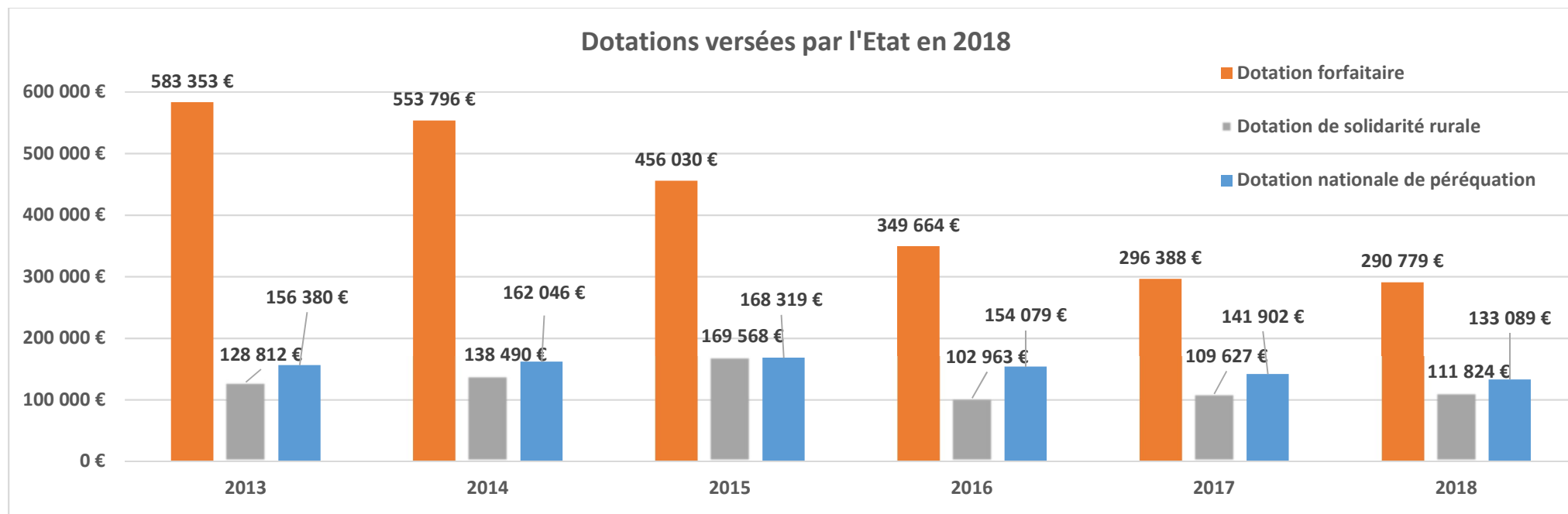
Pour la troisième année consécutive, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation continue de progresser de plus de 20% (+ 23.14% en 2016 , + 23.43% en 2017 puis + 22.14% en 2018 par rapport au produit perçu l'année précédente). Cette progression est due au dynamisme des transactions immobilières réalisées sur le territoire communal.

## A2. Les dotations et participations

Elles représentent 19% des recettes réelles de fonctionnement et baissent de près de 12% en 2018 (baisse des dotations de l'état et des participations liées aux contrats aidés)

Les dotations versées par l'état constituent 56% de ces dernières. Depuis 5 ans, sous l'effet de l'effort demandé aux collectivités locales pour le redressement des comptes publics, elles ne cessent de diminuer mais en moindre proportion depuis 2 ans. (-2 % en 2018, - 9.69% en 2017, - 23,58% en 2016, - 7% en 2015).

Dotations versées par l'Etat	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation forfaitaire	553 796,00 €	456 030,00 €	349 664,00 €	296 388,00 €	290 779,00 €
Dotation de solidarité rurale	138 490,00 €	169 568,00 €	102 963,00 €	109 627,00 €	111 824,00 €
Dotation nationale de péréquation	162 046,00 €	168 319,00 €	154 079,00 €	141 902,00 €	133 089,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>854 332,00 €</b>	<b>793 917,00 €</b>	<b>606 706,00 €</b>	<b>547 917,00 €</b>	<b>535 692,00 €</b>



### A3. Les produits des services

Ils s'élèvent à 88 550,29 € soit 2% des recettes réelles de fonctionnement ; en 2018 ils connaissent une baisse de 13% (soit de 12 776.21€) en 2018.

Ils recouvrent les produits suivants : concessions de cimetière, redevances d'occupation du domaine public, redevances des services (garderies, billetterie spectacles, abonnement à la bibliothèque, droits de place ...). La baisse constatée en 2018 est essentiellement liée du retour à la semaine scolaire de 4 jours.

### A4. Les autres recettes de fonctionnement

Il s'agit :

- des atténuations de charge (67 336,47 €) qui correspondent aux remboursements liés aux absences du personnel (maternité, maladie, accident de service ...) et qui, en conséquence, constituent une recette aléatoire. Elles diminuent de 46% par rapport au réalisé 2017.
- des autres produits de gestion courante (53 186,89 €) qui correspondent aux loyers des logements communaux et aux recettes liées à la mise à disposition de salle ont diminué de 4% en 2018.
- des recettes exceptionnelles (53 806,22 €) qui recouvrent essentiellement les remboursements des assurances suite à des sinistres (11 500€) ou de fin de contrats (7 000€ pour contrat de gaz), des retours de contentieux (6 500€), pénalités sur marché (15 000€) et cession de parcelles (2 200€).

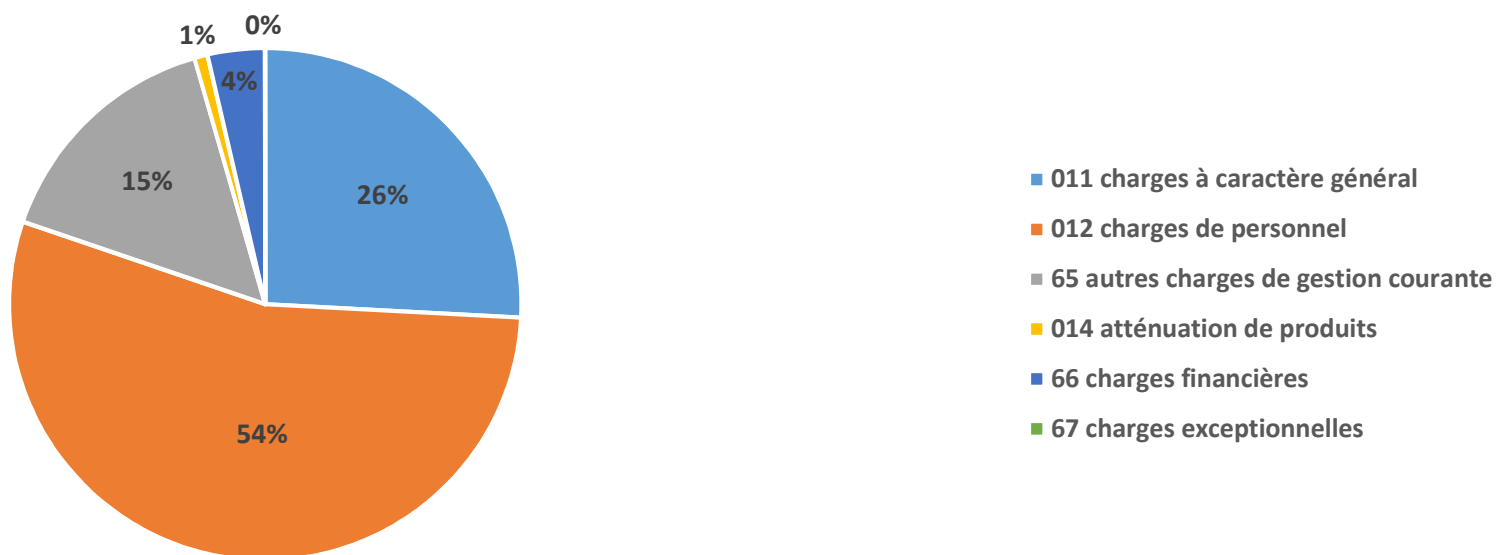
### B/ Les dépenses de fonctionnement

En 2018, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 917 465.13€ et diminuent de près de 3% par rapport à 2017.

Elles se répartissent de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement par chapitre	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/18	
011 charges à caractère général	907 007,79 €	954 997,47 €	969 350,89 €	937 077,83 €	957 845,07 €	20 767,24 €	2%
012 charges de personnel	2 160 483,21 €	2 070 944,42 €	2 040 728,40 €	2 083 595,12 €	2 016 453,03 €	-67 142,09 €	-3%
65 autres charges de gestion courante	644 305,82 €	615 550,71 €	629 586,80 €	584 418,11 €	567 669,08 €	-16 749,03 €	-3%
014 atténuations de produits	60 543,33 €	64 968,30 €	68 562,64 €	76 427,55 €	30 586,24 €	-45 841,31 €	-60%
66 charges financières	137 818,77 €	164 310,28 €	296 048,21 €	138 625,71 €	134 077,35 €	-4 548,36 €	-3%
67 charges exceptionnelles	769,30 €	1 307,30 €	111,60 €	500,00 €	840,00 €	340,00 €	68%
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>3 910 928,22 €</b>	<b>3 872 078,48 €</b>	<b>4 004 388,54 €</b>	<b>3 820 644,32 €</b>	<b>3 707 470,77 €</b>	<b>-113 173,55 €</b>	<b>-3%</b>
Opérations d'ordre	302 486,49 €	251 695,63 €	229 199,98 €	206 951,61 €	209 994,36 €	3 042,75 €	1%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 213 414,71 €</b>	<b>4 123 774,11 €</b>	<b>4 233 588,52 €</b>	<b>4 027 595,93 €</b>	<b>3 917 465,13 €</b>	<b>-110 130,80 €</b>	<b>-3%</b>

## Dépenses réelles de fonctionnement 2018



Les charges à caractère général qui recouvrent les dépenses liées à l'énergie et aux fluides, au fonctionnement des services, à l'entretien des bâtiments et voiries, de maintenance des équipements, aux fêtes et cérémonies, aux frais d'affranchissement et de communication connaissent une augmentation de 2%. En 2018, elles s'élèvent à 957 845,07€.

Les dépenses de personnel (2 016 453,03 €) diminuent de 3%, suite à des départs d'agents non encore remplacés.

Les autres charges de gestion courante (567 669,08 €) qui recouvrent les participations et subventions versées aux organismes extérieurs et associations diminuent de 3%.

Les atténuations de produits (30 586,24 €) concernent essentiellement le prélèvement de la loi SRU dû au titre de la carence communale en matière de logements sociaux, connaissent une importante baisse (- 60%). Pour rappel, en 2018, la commune aurait dû supporter un prélèvement de 99 453.45€. Mais ce montant a été ramené à 30 650€ suite à la déduction de la subvention versée en 2017 à Grand Delta Habitat dans le cadre de l'opération la Bruyssande (68 867.21€).

## C- Résultat de fonctionnement et capacité d'autofinancement

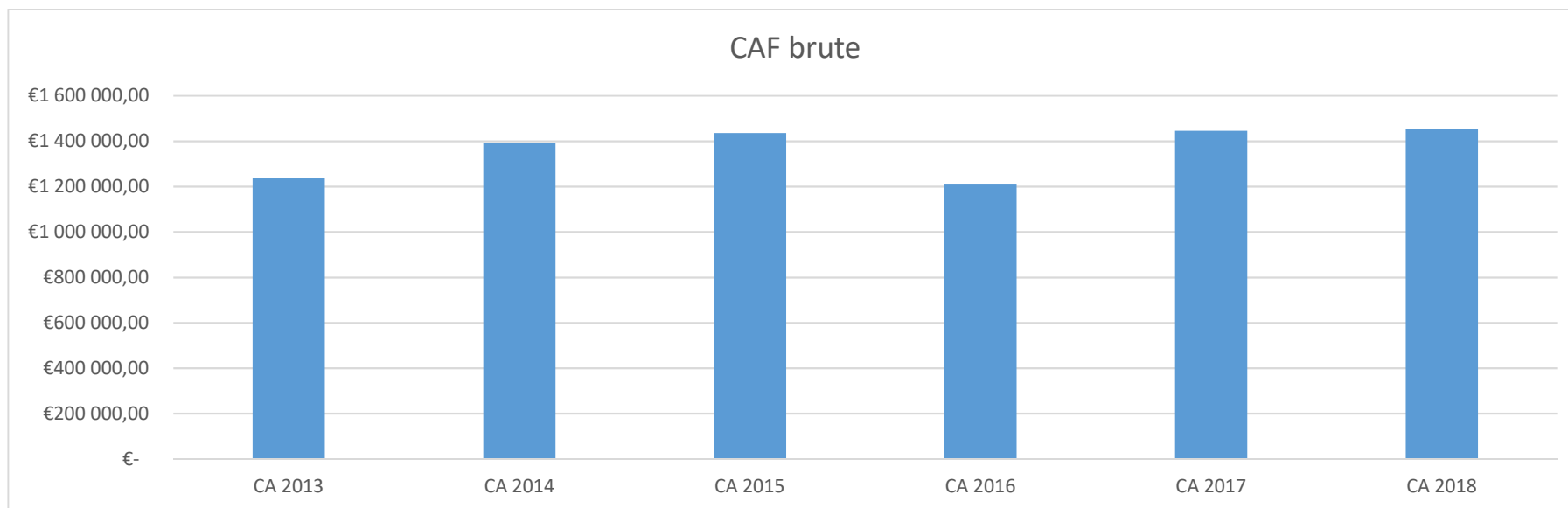
Compte tenu des éléments ci-dessus détaillés, le résultat de la section de fonctionnement s'élève en 2018 à 1 246 827€.

Après reprise des résultats de l'exercice 2017 (1 290 040€) la section de fonctionnement affiche un excédent de clôture d'un montant de 1 888 585€.

**La capacité d'autofinancement brute de la commune** mesure l'écart entre recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement. Elle est un indicateur de santé financière. En effet, elle traduit la capacité de la commune à financer, par son fonctionnement courant, ses opérations d'investissement.

Elle s'élève en 2018 à 1 455 627.91 €, soit 242 euros par habitant.

Compte administratif	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
CAF brute	1 236 258,04 €	1 394 499,24 €	1 435 525,91 €	1 209 222,15 €	1 443 643,31€	1 455 627 ,91 €
en € par habitants	209,00 €	234,00 €	240,00 €	202,00 €	240,00€	242,00€
moyenne de la strate en € par habitants	181,00 €	168,00 €	171,00 €	179,00 €	179,00 €	NC



## 2/ La section d'investissement

### A. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, d'un montant de 1 922 208.79€, sont composées des produits suivants :

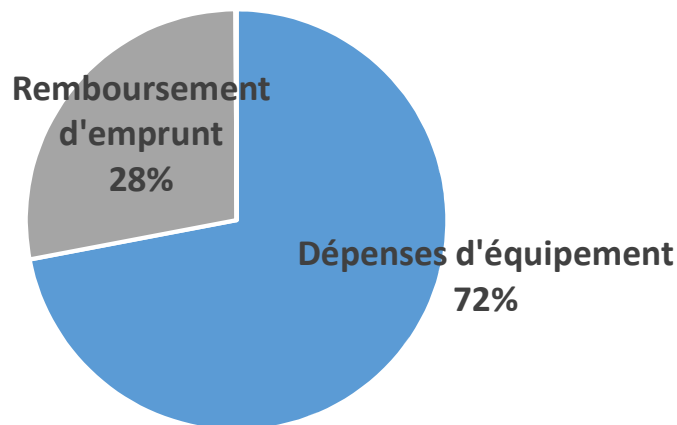
- Des subventions d'investissement = 14 000€ pour les travaux du boulevard de la Tournelle.
- Du fonds de compensation de la TVA calculé sur les dépenses réelles d'investissement réalisées en 2017, d'un montant de 186 427€.
- Des taxes d'aménagement qui s'élèvent à 221 747.05€. Ces recettes se caractérisent par leur dynamisme depuis 4 exercices consécutifs (+34% entre 2014 et 2015 et +31% entre 2015 et 2016 et +43% entre 2016 et 2017 et + 58% entre 2017 et 2018).
- L'autofinancement provenant de la section de fonctionnement = 1 500 398.74€ composé de l'excédent de l'exercice 2017 = 1 290 040.38€ et de la dotation aux amortissements = 209 994.36€.

### B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 1 335 473.36 € et ont été financées sans recours à l'emprunt, pour la quatrième année consécutive :

- Remboursement de dette = 372 645.23€
- Dépenses d'équipement = 961 634.13€
- Opération d'ordre = 1 194€

#### Dépenses d'investissement 2018





Les principales opérations d'équipement réalisées en 2018 sont les suivantes :

- **367 716.09€ consacrés à la voirie communale et à son équipement** (travaux du quai de l'Auzon et des abords, travaux route de Caromb)
- **224 776.74€ pour le projet de requalification de la Place du 11 novembre** (travaux, études et maîtrise d'œuvre)
- **68 764.93€** pour études et maîtrise d'œuvre liées au **DOJO et la réhabilitation des logements place de l'Eglise et place du 14 juillet,**
- **25 536.58€** consacrés à **des travaux et à l'équipement des bâtiments scolaires** (achat de mobilier et matériel, rénovation thermique de l'école maternelle, installation d'un vidéophone à la maternelle)
- **126 379.31€** consacrés à **l'entretien des bâtiments communaux et à l'équipement des services** (réfection du mur du jardin de l'Hôtel de Ville, acquisition d'un tracteur pour les ST, acquisition de matériel technique, la reprise des menuiseries au Pôle Social, travaux de climatisation à la Bibliothèque, l'acquisition de nouveaux progiciels en RH et Finances, ...)
- **44 346.48€** pour **la construction de caveaux**
- **22 614.57€ pour des travaux d'éclairage public** avec l'installation et la maintenance de candélabres à LED, sources d'économie d'énergie,
- **14 359.02€ pour des dépenses culturelles et de valorisation du patrimoine** (travaux de restauration de la Vierge à l'enfant et prise de mesure pour la création d'une réplique, équipement du pôle culture, développement du fonds documentaire de la bibliothèque)
- **42 620.78€ pour des équipements de sécurité et de protection** (bornes incendie, extincteurs, équipement vidéoprotection)

### 3/ L'endettement de la commune

Au 31 décembre 2018, le capital restant dû s'élevait à **5 489 338.66€**, soit 899.74€/habitants. Il était de 5 861 983.89€ en fin d'exercice 2017.

Année	Nombre d'habitants	Annuité en € /habitant	Moyenne de la strate
2012	5960	68 €	112 €
2013	5960	78 €	112 €
2014	5960	78 €	112 €
2015	5976	84 €	119 €
2016	5988	87 €	123 €
2017	6017	82 €	109 €
2018	6101	83 €	NC

La capacité de désendettement de la commune était de 5.14 années en 2016 et de 4.06 années en 2017. En 2018, elle passe à 3.78 années. Il est considéré que la zone de danger pour une collectivité commence autour de 11/12 années.